



Projet pédagogique

*« Accueil périscolaire
de Jonchery-sur-Vesles »*

Année scolaire 2021-2022



SOMMAIRE

I.	Présentation et analyse	3
A.	La commune de Jonchery-sur-Vesle	3
B.	Familles Rurales	3
C.	Le public accueilli	6
II.	Locaux et environnement	6
A.	Locaux	6
B.	Environnement.....	6
C.	Les moyens humains	7
III.	Intentions et objectifs	7
A.	Objectifs éducatifs de l'association	7
B.	Intentions	7
C.	Objectifs et activités	8
D.	Journée type	9
IV.	Place de l'animateur et de l'enfant	10
A.	La sécurité physique	10
B.	La sécurité affective	10
C.	La sécurité morale	11
V.	Evaluation.....	11
A.	Critères d'évaluation.....	11
B.	Outils d'évaluation	11

I. Présentation et analyse

A. *La commune de Jonchery-sur-Vesle*

Jonchery-sur-Vesle est un village d'environ 2000 habitants que l'on appelle les Joncaviduliens et Joncaviduliennes. Il est situé à 15 kilomètres au nord-ouest de Reims sur l'axe Reims-Soissons et fait partie de la communauté de commune des deux vallées du canton de Fismes et de la Région Grand Est.

Le regroupement scolaire situé à Jonchery-sur-Vesle accueille les communes de Ventelay et Pévy. Un grand nombre d'entreprises se sont installés dans la commune. On compte également 13 associations qui font vivre le village.

Un atout très important que possède la commune de Jonchery-sur-Vesle est la gare SNCF. Seules 15 minutes séparent la gare de Jonchery-sur-Vesle et la gare de Reims soit moins de 30 minutes pour atteindre le centre-ville de Reims et cela sans emprunter les transports en commun de la ville, ni même un véhicule pour profiter pleinement de ce que peut offrir une grande ville comme Reims (environ 185 000 habitants) avec ses cinémas, théâtres, spectacles, manifestations ponctuelles, commerces... La gare de Jonchery-sur-Vesle ne dessert pas uniquement la ville de Reims mais bien d'autres villes pourvu d'une gare SNCF permettant ainsi à toute personne non véhiculée de se déplacer très facilement. Peu de trains s'y arrêtent, mais ils sont à des heures judicieuses.

Jonchery-sur-Vesle est à proximité d'une autre grande ville située dans le département de l'Aisne : Soissons (environ 28 600 habitants) à 40.4 km soit 38 minutes en voiture.

Reims est le principal bassin d'emploi pour les habitants de Jonchery-sur-Vesle.

La population de Joncavidulienne est une population active (91.1%): en effet, tous les habitants, ou presque, en âge de travailler, exercent une activité professionnelle.

Avec 3 244 € en moyenne de revenu par ménage, la commune de Jonchery-sur-Vesle fait partie des 10 communes de plus de 1000 habitants ayant les revenus les plus élevés du département de la Marne. Ce qui se traduit par un prix au m² des terrains qui s'élève à 190€, une somme non négligeable.

Les personnes venant s'installer dans la commune de Jonchery-sur-Vesle ainsi que celles qui y résident déjà sont principalement des jeunes.

Jonchery-sur-Vesle est une commune accueillant principalement une population jeune et active avec en majorité des revenus élevés, mais nous trouvons également des logements sociaux; ces familles faisant partie d'une minorité ont de faibles revenus par rapport au reste de la population.

B. *Familles Rurales*

Créé en août 1943, le **Mouvement Familles Rurales** est dès l'origine fondé sur une entraide entre les familles. Pendant le conflit mais également dans la période d'après-guerre, les familles vont se regrouper en associations afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Familles Rurales est le premier mouvement familial en France. Le mouvement ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Les fédérations départementales, régionales et la fédération nationale constituent les maillons complémentaires des associations locales et, à leur échelon, assurent la représentation des familles auprès des pouvoirs publics. L'ensemble forme le Mouvement Familles Rurales.

Le Mouvement Familles Rurales remplit différentes missions pour répondre aux besoins des familles :

- ✓ Défendre leurs intérêts.
- ✓ Accompagner les parents dans leur mission d'éducation.
- ✓ Participer à l'animation des territoires ruraux.

L'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle est une association loi de 1901, à but non lucratif. Elle a été créée en 1990 par des parents qui se sont regroupés afin de trouver ensemble une solution à leurs besoins concernant la garde de leurs enfants aussi bien pendant les périodes de vacances que pendant l'année scolaire. Au fil du temps, l'association s'est enrichie de nombreux services pour répondre aux besoins de toute la famille. Celle-ci rassemble cinq villages voisins du milieu rural : Jonchery-sur-Vesle, Prouilly, Montigny-sur-Vesle, Pévy, Vandeuil et Crugny et compte 262 familles adhérentes comportant 510 adultes et 508 enfants.

L'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle est gérée par son conseil d'administration composé de treize administrateurs, dont quatre membres du bureau, répartis dans quatre commissions : finances et personnel, accueil de loisirs, ados, petite enfance.

Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle propose les services suivants :

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une Maison de Services aux Personnes (MSAP) ➤ Une crèche ➤ Un accueil périscolaire ➤ Une cantine ➤ Accueil parents enfants ➤ Accueil de loisirs pendant toutes les périodes de vacances scolaires ➤ Un séjour de vacances ➤ Club ados ➤ Danse enfants et adultes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Judo enfants et adultes ➤ Gym douce adultes ➤ Baby-gym ➤ Ateliers peinture adultes et enfants ➤ Atelier art floral ➤ Fitness ➤ Zumba ➤ Gym enfants ➤ Relais familles ➤ Accompagnement à la scolarité ➤ Marché de Noël, chasse aux œufs, kermesse des familles...
--	--

L'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle a pour finalité la promotion des personnes, des familles et du milieu rural. Le but essentiel de l'association est de regrouper les familles du milieu rural, d'assurer la défense de leurs intérêts matériels et moraux et améliorer leur cadre de vie.

Elle permet aux parents, jeunes et aînés de s'intégrer à la vie associative pour dynamiser leurs villages et apporter des réponses à leurs questionnements dans leur vie quotidienne.

Elle contribue à l'épanouissement des jeunes, enfants et adolescents, vivants dans le monde rural tout en leur donnant la possibilité de devenir des adultes responsables ayant prise sur ce milieu.

Une attention particulière est portée sur la sécurité physique et morale de tous les usagers de l'association.

L'accueil périscolaire permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil souhaité par les familles et offre également un espace de vie, au lieu éducatif nécessaire à l'épanouissement de l'enfant.

L'enfant doit être pris en compte en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies et ses choix. L'enfant est au centre de nos préoccupations : nous devons l'aider à se construire tout en respectant son rythme.

L'équipe doit travailler en cohérence et harmonie avec les différents partenaires de vie de l'enfant : famille, école, intervenants extérieurs.

Les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire sont :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi :
 - 7h à 8h30
 - 11h30 à 13h30
 - 16h30 à 18h45
- Pour les mercredis :
 - 7h à 18h45

Ces différents temps d'accueil sont, avant tout, de l'animation et non de l'occupationnel. Les repas sont fournis par Api, dont le siège se situe à Reims, en liaison froide et réchauffés dans nos cuisines.

L'accueil périscolaire propose aux enfants :

-Un lieu de convivialité et de socialisation qu'ils s'approprient en rencontrant d'autres enfants et adultes sur un temps de vie

- Des temps d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant sera acteur de ses loisirs, agira sur son environnement et apprendra à vivre en collectivité dans un groupe en tenant compte de la richesse des différences

C. Le public accueilli

Nous accueillons environ 105 enfants de 6 ans à 11 ans de l'école de Jonchery-Sur-Vesle.

Les activités seront adaptées aux différentes tranches d'âges.

L'association Familles Rurales a la possibilité d'accueillir un ou plusieurs enfants handicapés : l'accueil périscolaire est un lieu propice à l'intégration, le respect et la tolérance.

II. Locaux et environnement

A. Locaux

La salle polyvalente se situe dans le parc municipal, place Sarrette.

La structure possède :

- 1 salle avec des coins jeux permanents qui permettent de proposer des activités manuelles, de la lecture...
- 1 salle servant de réfectoire et également pour les jeux collectifs intérieurs, des jeux de sociétés...
- 1 salle de sport pouvant être utilisée pour des jeux collectifs, des moments calmes ou pour de la relaxation
- 1 terrasse de plain-pied utilisée pour des jeux ou des activités
- 1 salle à l'extérieur dans un préfabriqué pour des jeux et activités manuelles
- 1 cuisine, des bureaux, un local de rangement, des WC, lavabos et douches

Nous disposons d'un assortiment important et diversifié de matériel pédagogique permettant de proposer un grand nombre d'activités, de bricolage et de jeux.

L'aménagement des locaux doit permettre à l'enfant de se sentir bien et de s'approprier le lieu. Cela doit être également un lieu de détente afin que l'enfant puisse s'y retrouver au calme s'il en a le désir à un moment ou un autre de la journée : accueil du matin, pendant le midi et le soir après l'école.

B. Environnement

La salle polyvalente est située dans un grand parc municipal boisé. Avec une aire de jeux pour les enfants (toboggans, petites maisons, jeux à ressort, tourniquet...), deux terrains de foot, un terrain de pétanque, une aire pour le basket, un terrain multisports.

Ces espaces permettent de proposer des activités extérieures diverses et variées pour les enfants de différents âges.

La structure d'accueil est très proche de l'école élémentaire ; une seule rue semi-piétonne sépare ces deux lieux.

C. Les moyens humains

L'équipe d'animation est composée :

- 1 Directeur de structure-BPJEPS APT UCC ACM/BPJEPS LTP/CQP ALS ARPO/CQP ALS JSJO/BAFA/PSC1
- 1 Directrice ACM-DESSEUR/BPJEPS AS option BAFD/BAFA/PSC1
- 1 Responsable Administrative
- Des Animatrices BPJEPS stagiaire
- Des Animateurs-BAFA
- Des Animatrices-CAP Petite enfance
- 2 personnes techniques pour l'entretien des locaux
- Des intervenants extérieurs : bénévoles, médiathèque...

L'équipe d'animation est composée de professionnels s'engageant à respect le projet éducatif de la structure et le projet pédagogique du périscolaire.

III. Intentions et objectifs

A. Objectifs éducatifs de l'association

- ✓ Permettre aux familles de s'intégrer à la vie associative pour dynamiser le village et apporter des réponses à leur questionnement dans leur vie quotidienne.
- ✓ Promouvoir l'accès à la culture pour tous.
- ✓ Accueillir la personne dans le respect des différences.
- ✓ Favoriser le lien social en renforçant les solidarités.
- ✓ Favoriser l'engagement dans la société et l'apprentissage de la citoyenneté.
- ✓ Favoriser la prise d'initiative des jeunes.

B. Intentions

Les intentions doivent répondre aux besoins identifiés lors de l'analyse et être en lien avec les objectifs de l'association :

- Proposer des modes de garde répondant aux besoins des familles
- Permettre l'ouverture vers les autres et l'extérieur
- Permettre aux enfants d'avoir une alimentation variée et équilibrée

C. Objectifs et activités

Objectif général

Permettre aux familles d'avoir une place lors des accueils

Objectifs intermédiaires

- Favoriser la participation des parents au temps d'accueil de leur enfant
- Instaurer des moyens de communication avec les parents
- Permettre aux parents de faire partager leurs compétences

Objectifs Opérationnels

- Développer des temps de vie « parents/enfants »
- Partager des moments de convivialité

Actions d'animations :

- Instaurer des pique-niques partagés au sein du parc municipale
- Proposer des soirées animées de fin de trimestre : fête de fin d'année...
- Faire des points réguliers avec les parents
- Accueillir les parents et les enfants par l'équipe d'animation à leur arrivée et à leur départ

Objectif général

Favoriser le « vivre ensemble » dans le respect de tous

Objectifs intermédiaires

- Développer la cohésion, la solidarité et la coopération lors des activités
- Favoriser l'autonomie et la responsabilité
- Favoriser les situations d'échanges entre les enfants

Objectifs Opérationnels

- Être capable de s'entraider, de s'écouter et de se conseiller au cours des activités mais aussi dans les moments de vie commune
- Partager des moments de convivialité et développer le lien social
- Être capable de coopérer en équipe lors des jeux collectifs

Actions d'animations :

- Pratiquer des jeux et des activités collectifs et coopératifs
- Favoriser la communication au sein du groupe en proposant des échanges
- Favoriser le respect d'autrui, du matériel, des locaux et de l'environnement
- Favoriser la responsabilité et l'autonomie lors des tâches quotidiennes (débarrasser son assiette, servir le pain, se laver les mains...)

Objectif général

Découvrir de nouvelles saveurs et apprendre à manger équilibré

Objectifs intermédiaires

- Permettre de découvrir de nouveaux plats, de nouvelles saveurs, de nouveaux aliments...
- Apprendre à manger équilibré
- Manger de façon conviviale avec des échanges entre les enfants et avec les animateurs

Objectifs Opérationnels

- Proposer des menus variés tout au long de l'année
- Susciter l'envie de goûter chaque plat et montrer l'exemple

Actions d'animations :

- Conception de menus et goûter à thème
- Décoration de la salle de restauration
- Proposer des ateliers cuisine avec une autre façon de cuisiner (végan, sans œufs, avec du lait végétal etc.)
- Faire découvrir des recettes du monde (pancakes au sirop d'érable, Phare Breton, Kougelhopf, pizza sucrée, pain d'épice et confiture etc.)
- Animation des anniversaires et occasions exceptionnelles

L'accueil périscolaire s'ajoute au temps scolaire dans la vie de l'enfant dès son jeune âge ; il est important de respecter au maximum le rythme de l'enfant.

L'enfant aura la possibilité de choisir de participer ou non aux activités. Des temps libres seront régulièrement proposés.

D. Journée type

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- ❖ 7h-8h35 : Accueil échelonné des enfants, activités
- ❖ 8h35 : Les animateurs accompagnent les enfants dans les classes
- ❖ 11h45-12h30 : Toilettes, lavage des mains et repas pour le 1^{er} service, temps calme pour le 2^{ème} service
- ❖ 12h30-13h15 : Toilettes, lavage des mains et repas pour le 2^{ème} service, temps calme pour le 1^{er} service
- ❖ 13h20 : Retour à l'école
- ❖ 16h30-17h : Goûter
- ❖ 17h-18h45 : Temps d'activité, départs échelonnés.

Mercredi

- ❖ 7h-9h30 : Accueil des enfants
- ❖ 9h/9h30- 11h45 : Animations
- ❖ 11h45-12h : Toilettes, lavage de mains
- ❖ 12h-13h : Repas
- ❖ 13h-14h15 : Temps calme pour les maternelles, sieste pour les plus petits, temps calme/activités pour les élémentaires
- ❖ 14h15-16h15 : Animations
- ❖ 16h15-16h45 : Goûter
- ❖ 16h45-18h45 : Animations/départs échelonnés

Le jeu est source d'épanouissement, d'échanges et d'apprentissage permettant le développement physique, physiologique et socio-affectif. L'enfant a besoin de repères au quotidien, tout doit donc être prétexte à encouragement et valorisation.

IV. Place de l'animateur et de l'enfant

A. La sécurité physique

- Les enfants ne devront jamais être laissés seul sans surveillance
- L'animateur veillera à proposer des animations adaptées à l'âge et aux capacités des enfants, constructives et structurantes. L'accent sera porté sur l'originalité et l'utilité des activités pour permettre à l'enfant d'y prendre part et trouver du plaisir à participer. Pour cela, l'animateur doit avoir de nombreuses idées d'animation : création d'un répertoire.
- L'animateur veillera à respecter le rythme de l'enfant et de ne jamais le forcer
- L'animateur incitera l'enfant à goûter chacun des plats proposés
- L'animateur proposera chaque jour plusieurs activités afin de laisser le choix à l'enfant

B. La sécurité affective

- L'enfant doit être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe
- L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant : fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi... Et en référer aux Responsables
- L'animateur cherchera à expliquer et non pas à élever la voix
- L'animateur proposera chaque jour plusieurs activités afin de laisser le choix à l'enfant
- L'animateur favorisera une construction sereine de l'enfant, il sera à l'écoute et aura une communication bienveillante

C. La sécurité morale

- L'animateur respectera les enfants et les parents ainsi que les intervenants extérieurs et les partenaires
- L'animateur contribuera à la préparation de futurs adultes responsables
- L'animateur permettra l'éveil et l'ouverture d'esprit des enfants au monde qui les entoure
- L'animateur favorisera la socialisation et la confiance en soi
- L'animateur permettra aux enfants de s'exprimer et de participer activement à la vie en groupe
- L'animateur ne fera pas de différence entre les enfants et facilitera la cohésion du groupe, il veillera à ce que chaque enfant trouve sa place et puisse s'épanouir
- L'animateur veillera à ce que les règles de vie et de bienséances soient respectées

V. Evaluation

Afin de vérifier si l'accueil répond aux objectifs fixés, des critères ainsi que des outils d'évaluations sont mis en place.

A. Critères d'évaluation

Quelques critères d'évaluation au regard de nos objectifs :

- Au moins une animation exceptionnelle par trimestre
- Au moins un goûter à thème par mois
- Au moins une activité proposée à l'enfant à chaque temps d'accueil
- Participation des enfants aux activités proposées
- Respect des règles de vie
- Plannings et animation préparés à l'avance

B. Outils d'évaluation

Un bilan sera établi entre chaque vacance scolaire, pour permettre de voir les points à améliorer, et les actions à modifier, maintenir, ou transformer.

Les temps d'échange réguliers entre enfants et les animateurs permettront de connaître le ressenti des enfants, afin de réguler au mieux le fonctionnement.

Les échanges avec les parents pourront être aussi un appui important pour améliorer les actions menées.

Une réunion chaque semaine sera organisée afin de faire le point de la semaine, de se fixer des objectifs, de discuter des points à améliorer et d'échanger sur des problématiques rencontrées.

Liste des partenaires de l'association

- ❖ **Les familles** : Partenaires financiers et éducatifs
- ❖ **La municipalité de Jonchery/Vesle** : Subvention, prêt des locaux, prise en charge de l'eau, de l'électricité et du chauffage, soutien les projets de la structure
- ❖ **La municipalité de Vandeuil** : Subvention et prêt des locaux
- ❖ **Les municipalités de Pévy, Ventelay, Montigny sur Vesle, Prouilly** : Subvention des enfants des autres communes
- ❖ **Le Grand Reims** : Subvention, partenaire école et périscolaire
- ❖ **DDCSPP de la Marne** : Accord des agréments pour les accueils de loisirs
- ❖ **CAF et MSA** : Prestation de service, contrat petite enfance et subventions de fonctionnement, d'investissement
- ❖ **La Fédération départementale Familles Rurales** : Apport de soutien technique, logistique, formation et défense des familles lors de débats. Et soutien sur le terrain

Ce projet est une aide et une référence permanente pour l'équipe d'animation